
Philippe Maes : conseiller et résident en cour de Rome des archiducs Albert et Isabelle. Pratiques diplomatiques durant la première partie de sa résidence (1610-1614)

Auteur : Camart, Livia

Promoteur(s) : Delfosse, Annick

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en histoire, à finalité didactique

Année académique : 2023-2024

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/20610>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Philippe Maes : conseiller et résident en cour
de Rome des archiducs Albert et Isabelle.

Pratiques diplomatiques durant la première partie de sa résidence (1610-
1614)



FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES



Errata présentés en vue de la soutenance du mémoire pour l'obtention
du grade de Master en Histoire par Livia Camart

Année académique 2023 - 2024

Localisation	Erreur	Correction
p. 46, ligne 10-11	tenu informé	mis au courant
p. 52, ligne 15	à qu'il doit	à qui il doit
p. 72, ligne 7	Van den Burch	Van der Burch
p.72, ligne 22	Van den Burch	Van der Burch
p. 72, note 471	Van den Burch	Van der Burch
p. 73, ligne 21	Van den Burgh	Van der Burch
p. 74, ligne 8	l'évêque Ypres	l'évêque d'Ypres
p. 76, ligne 11	les séminaires destinés à la formation	les séminaires consacrés à la formation
p. 88, ligne 14	impliquaient en effet d'ordinaire	impliquaient en effet habituellement
p. 91, ligne 13	souhaitaient	souhaitent
p.100, ligne 10	vérifier si l'état	vérifier l'état
p.112, ligne 3	des négociations	les négociations
p. 112, ligne 16	données par les archiducs à Philippe Maes	communiquées par les archiducs à leur résident
p. 129, ligne 4	Cet extrait témoigne souligne	Cet extrait souligne
p. 131, ligne 25	transmis	transmise
p. 135, ligne 2	ces actions	ses actions
p. 138, ligne 12	avec Pays-Bas	avec les Pays-Bas